

**CONSEIL DE QUARTIER MONNAIE**

**Réunion du mardi 18 novembre 2025**

**PROCES-VERBAL**

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup>, Conseiller régional d'Île de France, en date du mercredi 15 octobre 2025, les membres du Conseil de Quartier Monnaie se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles FLOBERT, le mardi 18 novembre 2025 à 18h30.

**Etaient présents :**

**1<sup>er</sup> collège (Elus et personnalités qualifiées) :**

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire ;

Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement.

**2<sup>e</sup> collège (Associations) :**

Monsieur Jean-Pierre FOGEL (Centre Fleg) ;

Madame Marie-José LEMOY (SOS Bruit Paris 6<sup>e</sup>).

**3<sup>e</sup> collège (Habitants) :**

Madame Edith VESSELLE-ANTUNES, membre titulaire ;

Monsieur Emmanuel LE BASSARD, membre suppléant ;

Madame Patricia AURIAU, membre suppléant.

✓

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel LERNOUT, Personnalité Qualifiée, donne son pouvoir à Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire ;

Madame Agnès CAPORAL, Personnalité Qualifiée, donne son pouvoir à Madame Patricia AURIAU, membre suppléant.

**Étaient excusé(e)s :**

2<sup>e</sup> collège :

Madame Ingrid BERTINA-LEGUAY (Association des parents d'élèves de l'école Jardinet) ;

Madame Marie-Antoinette RIVET (Solidarité Nouvelle pour le Logement).

3<sup>e</sup> collège :

Monsieur Thomas BEK, membre titulaire ;

Monsieur Julien CIMINO, membre titulaire ;

Monsieur Christophe BROOKS, membre titulaire ;

Madame Célia DEPOMMIER-COTTON, membre suppléant ;

Madame Sara-Ana DESOUCHES, membre suppléant.



### **Introduction :**

Charles FLOBERT accueille et remercie de leur présence les membres du Conseil. Il rappelle qu'il s'agit de la dernière séance avant le renouvellement des Conseils de Quartier à l'issue des élections municipales de mars 2026. Il remercie tous les membres pour leur travail avec de belles réalisations faites.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 ;
2. Résultat du vote du Budget participatif 2025 ;
3. Projet de financement : remplacement et achat de 4 bacs à plantes en bois pour la place Saint-Michel (15 000 euros), état actuel du dossier ;
4. Point sur l'évolution des nuisances dans le quartier ;
5. Point sur les groupes de travail ;
6. Questions diverses ;
7. Verre de l'amitié à fixer en début d'année 2026.

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Résultat du vote du Budget participatif 2025**

Le Président annonce les projets lauréats de l'édition 2025 du Budget participatif pour le 6<sup>e</sup> :

- Restauration de l'église Notre-Dame des Champs ;
- Restauration de l'église Saint-Joseph des Carmes ;
- Rénovation thermique de l'école maternelle Littré ;

Le projet pivot « Installation d'auvents à l'école élémentaire Littré » a été validé par le Maire du 6<sup>e</sup> et devient à ce titre, le 4<sup>e</sup> projet lauréat.

### **3/ Projet de financement : remplacement et achat de 4 bacs à plantes en bois pour la place Saint-Michel (15 000 euros), état actuel du dossier**

Le Président indique que la réalisation du projet de remplacement et d'achat de 4 bacs à plantes d'un montant de 15 000 euros a pris du retard en raison des travaux de rénovation de la fontaine de la place Saint-Michel. L'installation des bacs sera réalisée à la fin des travaux.

Il signale par ailleurs que la réouverture prochaine d'un établissement situé face à la place Saint-André des Arts devrait conduire à une réduction de la terrasse du restaurant voisin (Le Clou de Paris) qui a tendance à s'étendre de manière excessive.

Il souligne également les nuisances générées par le stationnement anarchique de nombreux livreurs à scooter ou à vélo de l'établissement « Le Taco's ». Il estime que la réouverture d'un établissement à cet emplacement permettra d'améliorer cette situation.

✓

#### 4/ Point sur l'évolution des nuisances dans le quartier

Le Président rend compte de la tenue, la semaine précédente, d'un comité consacré aux nuisances sonores à la Mairie du 6<sup>e</sup>. Les échanges à la fois constructifs et parfois vifs ont permis d'aborder les difficultés persistantes liées aux terrasses estivales. Il propose aux Conseillers d'échanger sur ce sujet. Concernant les nuisances générées par les terrasses, des interventions ont été effectuées. Il rappelle que la Mairie du 6<sup>e</sup> n'a qu'un rôle consultatif et ne délivre aucune autorisation. En revanche, elle peut solliciter la suspension d'une terrasse en cas de plaintes avérées, ce qui a déjà été le cas. La Mairie du 6<sup>e</sup> mobilise l'ensemble des moyens dont elle dispose pour lutter contre ces nuisances, bien que ses marges d'action restent limitées. Elle demeure très vigilante vis-à-vis de certains commerçants auprès desquels une pression constante est nécessaire, les manquements réapparaissant rapidement après quelques efforts. Il est également rappelé que l'arrondissement, très fréquenté par les touristes est particulièrement exposé à ces problématiques.

Le Président alerte par ailleurs sur l'augmentation des terrasses dans l'espace public, liée notamment à la diminution des places de stationnement, générant des nuisances croissantes.

Les habitants signalent à nouveau de nombreuses difficultés liées au comportement des cyclistes en particulier rue Saint-André des Arts. Malgré les contrôles réguliers effectués par les agents de la Police municipale, aucune amélioration n'a été observée. Les cyclistes continuent de circuler à vive allure dans les deux sens. La rue Dauphine est également concernée par ce problème. Il est rappelé que les importants travaux actuellement menés sur les quais perturbent fortement la circulation routière dans le quartier. Enfin, un nombre important de cyclistes empruntent le pont des Arts malgré l'interdiction en vigueur. Cette pratique contribue à la dégradation de ce pont sur lequel des travaux ont pourtant été réalisés récemment.

Par ailleurs, il est à noter que les bacs de la rue Guénégaud sont désormais regroupés en bout de rue afin de permettre leur collecte, les camions de ramassage ne pouvant plus y accéder. Cette situation engendre toutefois une gêne significative pour les habitants résidant à proximité. Néanmoins les travaux de la CPCU doivent s'achever le 15 décembre ce qui permettra à la rue Guénégaud de retrouver une physionomie normale.

Rue de Buci, la signalisation au sol a été modifiée par la Mairie de Paris. De plus en plus de personnes consomment de l'alcool dans la rue alors que c'est interdit sur la voie publique. La présence accrue de mégots au sol demeure également préoccupante.

Rue Mazarine, la circulation piétonne est difficile sur le trottoir devant le magasin « La Vie Claire » en raison de l'activité du restaurant voisin. Une affluence importante est également observée devant les boîtes de nuit en fin de semaine.

Rue de Nesle, les nuisances sonores proviennent principalement du restaurant implanté sur ce secteur.

Boulevard Saint-Germain, les dépôts de sacs poubelles au pied des corbeilles de rue par les commerçants se multiplient, suscitant l'exaspération des habitants. À ce sujet, il est mentionné que les poubelles de rue sont totalement inesthétiques. La Mairie de Paris devrait s'inspirer de celles du Jardin du Luxembourg qui sont, elles, très réussies.



Les nuisances sonores dues aux sirènes des véhicules de secours sont aussi importantes dans le quartier. Elles sont souvent utilisées de manière abusive et injustifiée même s'il est vrai qu'il existe des problèmes de circulation.

Enfin, la « Fête de la musique » provoque de plus en plus de nuisances tant sonores qu'en matière de sécurité. L'évolution de cette fête va malheureusement dans le mauvais sens et pose de plus en plus de problèmes. Cette nuit-là devient de plus en plus compliquée dans le quartier.

#### **5/ Point sur les groupes de travail**

Une marche exploratoire portant sur la collecte des déchets alimentaires a été organisée dans le quartier le 3 octobre. Le bac à déchets installé rue de l'Éperon est bien utilisé bien qu'il s'agisse du seul dispositif de ce type dans ce quartier. Le tri-bac situé devant le lycée Fénelon est également bien utilisé. Les Conseillers notent la possibilité d'installer une poubelle Bigbelly à l'angle des rues de l'Éperon et Suger, l'emplacement offrant l'espace nécessaire.

#### **6/ Questions diverses**

Pas de questions relevées.

#### **7/ Verre de l'amitié à fixer en début d'année 2026**

Le Président indique qu'un verre de l'amitié sera organisé en janvier 2026 et qu'une date sera communiquée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Charles FLOBERT lève la séance à 19h40.



Charles FLOBERT

**Président du Conseil de Quartier**

